

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT.

Mesdames : O. TIERSONNIER - D. DEVAUX – V. BONNEMOY - L. BISCHOFF – R. POUPELIN – N. CERCLE.

Secrétaire de séance : Mme Roselyne POUPELIN

Le compte rendu de la séance du 24 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire :

- * La rentrée scolaire s'est globalement bien passée avec quelques changements : Bert arrive dans le RPI, tous les repas sont préparés à Varennes sur Têche, coordination de 2 circuits de bus scolaire.
- * La Commune de Trézelles non retenue au titre de l'état de catastrophe naturelle sécheresse en 2022.

Bilan financier donné par Mme Poupelin.

Pas de problème particulier, les factures d'électricité sont arrivées.

Résiliation bail logement communal.

Le Maire informe que le locataire du logement communal situé au 1^{er} étage, 11 place Saint Barthélemy a résilié le bail. L'appartement sera libre à partir du 1^{er} octobre.

Les membres du Conseil municipal autorisent le Maire à engager toutes les démarches et les frais nécessaires afin de remettre en location ce bien.

Convention RPI Trézelles – Varennes sur Teche – Bert.

Le Maire explique que les 3 Communes (Trézelles, Varennes sur Têche et Bert), membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal, doivent établir une convention pour fixer les règles d'organisation et de fonctionnement.

* Les classes sont réparties sur Trézelles (1 maternelle) et Varennes sur Têche (2 primaires). A la rentrée scolaire 2023/2024, Bert a intégré le RPI sans classe sur sa Commune.

* Trézelles et Varennes sur Têche prendraient en charge, par moitié, les frais de personnel Atsem, transport scolaire, garderie, entretien locaux.

* Trézelles et Varennes sur Têche prendraient en charge, au prorata du nombre d'enfants inscrits à la cantine de chaque Commune, les frais de personnel ainsi que les produits alimentaires pour la préparation (à Varennes sur Têche) et le service (à Trézelles et à Varennes sur Teche) des repas.

* Trézelles, Varennes sur Têche et Bert prendraient en charge, au prorata du nombre d'enfants résidents dans chaque Commune, les frais de fournitures scolaires suivant un montant par enfant fixe et commun.

* Trézelles et Varennes sur Têche prendraient en charge, chacune pour leur part, les frais spécifiques aux locaux (matériel, mobilier) et services (téléphonie, énergie).

A la suite de cet exposé, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les termes de ce projet et autorisent le Maire à signer la convention.

Devis toiture CABL et camping

Le Maire informe que suite aux dégâts causés par la grêle le 4 juin 2022, 3 devis ont été établis par les Stés Desamiantage MTP, CMB, Sotrimo / Exasteel pour la réfection des toitures des bâtiments garage, Comité des fêtes, local technique (rue du porche) et camping.

Après l'analyse des offres par la Commission travaux, la Sté Desamiantage MTP est proposée pour réaliser la réfection d'un montant de 48766,78€ pour la tranche désamiantage et de 66886,35€ pour la tranche couverture en bac acier soit un total HT de 115 653,13€.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition et autorisent le Maire à signer le devis.

Travaux électricité au café restaurant

Le Maire informe que le nouveau gérant du café restaurant communal signale des disjonctions électriques fréquentes durant le service des repas. Des travaux sont nécessaires pour rajouter des prises électriques principalement en cuisine.

Pour se faire, l'entreprise Couplier a été sollicitée et a déposé un devis pour un montant de 1861,20€ TTC. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la réalisation des travaux et autorisent le Maire à signer le devis.

Réparation chaudière logement communal

Le Maire informe de problèmes récurrents sur une chaudière gaz dans le logement communal situé rue Jonard. En quelques mois, plusieurs interventions ont été nécessaires pour un total de 805€.

Deux devis sont proposés par l'entreprise Bourgogne. Le premier pour effectuer la réparation avec un montant de 475,20€ TTC, le second pour investir dans une nouvelle chaudière avec un montant de 4244,27€ TTC.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité la réparation de la chaudière et autorisent le Maire à signer le devis.

Participation pour matériel cantine de Varennes sur Têche

Le Maire informe que compte tenu que l'ensemble des repas du RPI sont préparés à la cantine de Varennes sur Têche, il a été nécessaire d'investir dans du matériel plus performant, soit un four pour un montant de 1123€ HT et un réfrigérateur pour un montant de 615,83€ HT.

Il est proposé de prendre en charge la moitié du cout HT de l'investissement soit 869,41€.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de prise en charge.

Questions diverses :

- * Départ en retraite de Dominique Beurrier fin 2023.
- * Sécurité : pose d'un miroir sortie chemin Layat
- * Dégradations panneaux et pont des Vrys
- * Nouvelle association : « Les petits rats du Val de Besbre »